

Les financements « climat » après Copenhague

Les questions à 100 milliards de dollars

SOUS EMBARGO JUSQU'AU LUNDI 31 MAI 2010

Les changements climatiques constituent la plus grande menace pour le développement. Ils rendent la lutte contre la pauvreté encore plus difficile et plus coûteuse. Il faut de toute urgence des fonds pour aider les communautés vulnérables à s'adapter aux changements climatiques. L'année dernière, la Banque mondiale a estimé les coûts de l'adaptation dans les pays pauvres à 75-100 milliards de dollars par an pour autant que le réchauffement global se maintienne à moins de 2°C.¹ Or, les engagements de réduction des émissions faits par les pays riches depuis Copenhague ouvrieraient la voie à une augmentation catastrophique de 4°C des températures.²

L'atténuation des changements climatiques comprend les réductions d'émissions des pays riches, mais aussi le soutien qu'ils apportent aux pays en développement pour réduire les leurs. En effet, les économies émergentes et les pays pauvres doivent à présent adopter des stratégies de développement plus coûteuses que celles suivies en leur temps par les pays riches. Il faudra dorénavant plus d'argent pour faire face aux coûts supplémentaires d'un développement propre.

Les financements "climat" ne doivent pas seulement dédommager les pays en développement des coûts induits par un problème qu'ils n'ont pas créé. Il s'agit aussi d'un investissement entre pays riches et pays pauvres pour un avenir commun. Les pays riches ne peuvent pas gagner la lutte contre le changement climatique en agissant uniquement chez eux.

Dans le climat économique actuel, les sommes nécessaires semblent hors de portée, mais elles sont bel et bien du domaine du possible. Il est tout à fait possible pour les pays riches de récolter des centaines de milliards de dollars de financement public chaque année via des mécanismes innovants, sans se ruiner.

A Copenhague, il y a eu des progrès sur le volet financier, fussent-ils limités. L'Accord de Copenhague³ a proposé la création d'un Fonds vert pour le climat et comportait un engagement vague des pays riches à mobiliser 100 milliards de dollars d'ici 2020. Qu'un tel flou puisse être considéré comme concluant est révélateur de l'ampleur de la déception provoquée par Copenhague. Néanmoins, les gouvernements du monde ont l'occasion en 2010 de transformer l'ambiguïté en action, en se

mettant d'accord :

- sur la mise en place d'un Fonds vert sous l'égide des Nations unies, qui soit juste, transparent et accessible ; et
- pour présenter un programme sur les sources de financement d'une valeur d'au moins 100 milliards de dollars par an, qui soit opérationnel d'ici à 2013 afin d'aider les personnes les plus vulnérables à faire face aux changements climatiques.

Pour rétablir la confiance entre les nations riches et pauvres et remettre les négociations sur les rails en vue d'un accord global, ces questions doivent être officiellement approuvées par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à la COP-16, qui se tiendra à Mexico en décembre 2010.

Le secrétaire général de l'ONU a convoqué un Groupe consultatif de haut niveau sur le financement de la lutte contre le changement climatique (AGF)⁴ chargé de formuler, d'ici à la réunion de Cancun, des recommandations sur la manière dont l'argent peut être récolté. Dans la présente note, Oxfam pose les principales questions auxquelles doit tenter de répondre l'AGF pour trouver des sources de financement suffisantes et sur le long terme.

Accomplir des progrès en 2010

Il faut de toute urgence tenter de trouver des réponses à au moins quatre questions déterminantes sur l'engagement de lever 100 milliards de dollars :

- Est-ce suffisant ?
- S'agit-il d'argent nouveau ?
- L'argent doit-il provenir du secteur public ou privé ?
- Peut-on recourir à des subventions ou des prêts ?

Oxfam estime que pour faire face aux changements climatiques, les pays pauvres auront besoin d'au moins 200 milliards de dollars par an de financement public d'ici à 2020, au-delà des engagements existants sur l'aide au développement. Ci-dessous, nous exposons pourquoi et comment y parvenir.

Est-ce suffisant ?

100 milliards de dollars est une somme non négligeable, mais les coûts de la lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement risquent d'être deux fois plus élevés.

Selon de nombreuses estimations, les coûts de l'atténuation et de l'adaptation aux effets du changement climatique dans les pays pauvres s'élèveraient à 110-275 milliards par an.⁵ Toutefois, la plupart des estimations se fondent sur un réchauffement supérieur à 2°C – qui

pourrait signifier la différence entre la vie et la mort pour les plus vulnérables. Oxfam estime qu'il faudrait au moins 150 milliards de dollars par an d'ici à 2013, et 200 milliards de dollars par an d'ici à 2020 (100 milliards de dollars pour l'adaptation et 100 milliards de dollars pour les mesures d'atténuation).

Ces coûts pourraient être encore plus élevés. Les réductions insuffisantes des émissions proposées par les pays riches suite à l'Accord de Copenhague mettent le monde sur la voie d'un réchauffement d'environ 4°C, voire plus dans des régions telles que l'Afrique sub-saharienne.⁶

Pour trouver un accord sur le financement des changements climatiques à la COP-16, les pays riches doivent mettre en place des mécanismes de financement capables d'augmenter proportionnellement aux besoins des pays pauvres. Viser 100 milliards de dollars par an est un bon début, mais pour éviter une catastrophe climatique mondiale, cela doit être un plancher et non un plafond.

S'agit-il d'argent nouveau ?

D'après la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Plan d'action de Bali et l'Accord de Copenhague, les pays riches sont tenus de fournir des ressources financières "nouvelles et additionnelles" aux pays pauvres.⁷ La question est de savoir "additionnelles par rapport à quoi" ?

De nombreux pays développés avancent que leurs financements "climat", dont les promesses de 30 milliards de dollars de financements précoces ('fast start') sur la période 2010-2012,⁸ sont nouveaux et additionnels s'ils viennent s'ajouter aux flux existants d'Aide Publique au Développement (APD). Presque tous comptabiliseront leurs financements précoces au titre de leur APD, afin de contribuer à l'objectif de 0,7 % du RNB, approuvé pour la première fois en 1970. Nombreux sont ceux qui font des effets d'annonce en recyclant des engagements qui ont déjà été annoncés précédemment.

Toutefois, le financement des mesures de lutte contre les changements climatiques ne constitue pas de l'aide. Il ne s'agit pas d'un acte de charité ou d'une expression de solidarité avec les pays pauvres, mais d'une obligation légale d'après la CNUCC. Tenir cet engagement avec de l'argent qui aurait, autrement, été disponible pour la santé et l'éducation des pays pauvres est injuste. Pire, cela annulerait les bénéfices durement obtenus dans le développement ces dernières années. Les changements climatiques imposent de nouvelles charges aux pays pauvres. De nouveaux moyens financiers sont donc nécessaires pour les assumer.⁹

En 2010, les pays riches doivent accepter que les financements "climat" soient nouveaux et viennent s'ajouter aux engagements déjà pris sur l'APD. Il faut également cesser de présenter d'anciennes promesses de financement comme s'il s'agissait de nouveaux fonds disponibles pour le climat.

L'argent doit-il provenir du secteur public ou privé ?¹⁰

L'accord de Copenhague laisse entendre que 100 milliards de dollars doivent provenir de ressources mixtes, du secteur public et du secteur privé. Oxfam estime que les mesures d'atténuation et d'adaptation nécessitent un niveau de financement public d'au moins 200 milliards de dollars par an, et ce afin de stimuler de nouveaux apports du secteur privé et de couvrir les domaines que le secteur privé ne prendra pas en charge.

Nécessité d'un financement public pour l'adaptation

Ce sont aux peuples les plus pauvres et les plus vulnérables au monde, en première ligne de la crise climatique, que le financement de l'adaptation doit être destiné.

Parmi eux, on compte les agricultrices, responsables de 60 à 80 % de la production alimentaire dans la plupart des pays en développement.¹¹ Il est probable que, dans un avenir proche, l'effet le plus brutal du changement climatique sur l'humanité soit l'augmentation de la faim.¹² Les agricultrices sont la première ligne de défense.

C'est uniquement grâce au financement public que l'on peut être certain d'atteindre ces femmes et d'autres communautés marginalisées. Les interventions nécessaires, comme de planter du palétuvier ou de développer des systèmes d'irrigation à petite échelle, n'attireront pas les investissements du secteur privé car elles ne leur procurent pas de bénéfices immédiats. Or, ces interventions sont souvent celles qui font la différence pour les communautés les plus vulnérables.

Le secteur privé investira dans des mesures d'adaptation pour protéger ses investissements, alors que les réglementations publiques peuvent aider à canaliser l'investissement privé pour soutenir les efforts d'adaptation des communautés locales.

Mais d'après la CCNUCC, les contributions des pays riches pour le financement de l'adaptation doivent provenir uniquement du secteur public, pour garantir que ceux qui sont les plus gravement touchés par un problème dont ils ne sont en aucun cas responsables, obtiennent l'aide dont ils ont besoin.

Nécessité d'un financement public pour l'atténuation

D'après la CCNUCC, les pays développés sont tenus de faire face à la "totalité des coûts incrémentaux"¹³ des mesures essentielles d'atténuation dans les pays en développement.

Même si les pays riches parviennent à réduire suffisamment les émissions chez eux, des mesures doivent également être prises pour contrôler la croissance des émissions dans les pays en développement,¹⁴ ce qui expose les pays en développement à des coûts incrémentaux. Il s'agit des coûts d'investissement dans un parc éolien, plus coûteux

qu'une centrale électrique alimentée au charbon, des frais supplémentaires du développement dans un monde sous contrainte carbone.

Par leur nature même, ces coûts ne seront pas couverts par le seul secteur privé. Au cours des prochaines décennies¹⁵, le secteur privé devra investir par milliards pour construire des parcs éoliens et autres infrastructures à faible émission de carbone. Il faut néanmoins un niveau minimal de financement public pour créer un effet de levier et le stimuler à agir.

Il faut également de l'argent public pour assurer des résultats en faveur des plus pauvres. Seul le financement public peut orienter les investissements dans des systèmes d'énergie renouvelable dans les zones rurales, qui garantissent que des personnes extérieures à l'économie de marché officielle, en particulier les femmes, en bénéficient aussi. Il n'y a pas de justice dans un régime climatique mondial qui suppose que ceux qui consomment peu d'énergie devront éternellement en consommer peu.

Le marché du carbone entre-t-il en ligne de compte ?¹⁶

Le Mécanisme de Développement Propre (MDP) de l'ONU est, à ce jour,¹⁷ la principale source des investissements en atténuation dans les pays en développement, et de nombreux pays développés cherchent à comptabiliser ces apports dans leurs contributions aux financements "climat" au titre d'un accord global. Et cela alors même qu'avec leurs faibles engagements actuels de réduction des émissions, on estime les futurs flux financiers du marché carbone à moins de 4 milliards de dollars par an¹⁸; bien en deçà des centaines de milliards nécessaires.

Ces financements sont utilisés et comptabilisés au titre des objectifs de réduction des émissions des pays développés, et non au titre des réductions supplémentaires nécessaires dans les pays en développement. Les pays riches pratiquent le double comptage, mais le climat ne s'y prête pas.

Certains pays riches demandent à la place que les bénéfices réalisés par les vendeurs des compensations MDP - la différence entre le coût réel de la réduction et le prix marché du carbone - soient considérés comme une contribution au financement de la lutte contre les changements climatiques. C'est toutefois le secteur privé qui s'empare des bénéfices dans les pays pauvres - et même si ceux-ci sont taxés, comme en Chine, il n'y a aucune garantie que les recettes serviront à financer des réductions d'émissions supplémentaires.

D'après la CCNUCC, pour compter comme contribution, le financement doit garantir des réductions supplémentaires à celles qui sont comptées au titre des réductions des pays riches.

Peut-on recourir à des subventions ou des prêts ?

L'AGF pourrait mettre l'accent sur l'utilisation de prêts pour les financements "climat". Oxfam ne pense pas que les prêts soient opportuns pour l'adaptation et recommande des limites strictes pour les prêts à l'atténuation.

Utilisation des prêts pour l'adaptation

Il y a une forte opposition de principe à l'utilisation de prêts pour l'adaptation. Compte tenu du fait que le financement de l'adaptation ne constitue pas une aide, mais une obligation d'aider à prévenir les dommages dans les pays pauvres dus à l'excès d'émissions dans les pays riches, seule une logique perverse pourrait justifier le recours à des prêts. Offrir un prêt pour aider les gens pauvres à s'adapter au changement climatique revient à entrer en collision avec la voiture d'un voisin et à lui proposer ensuite un prêt pour couvrir les dégâts.

En termes plus pratiques, les investissements dans les activités d'adaptation les plus urgentes pourraient être freinés s'ils doivent dépendre de prêts. Comme les investissements destinés à réduire la vulnérabilité (plutôt que stimuler la capacité de production), les dépenses destinées à l'adaptation risquent d'être les premières à être confrontées à des réductions de budgets nationaux. Étant donné que ce sont les communautés les plus vulnérables qui seront les principales bénéficiaires de ces dépenses, utiliser des prêts pour financer l'adaptation augmentera la charge pesant sur ces populations marginalisées.

Utilisation des prêts pour l'atténuation

Beaucoup d'investissements vitaux pour l'atténuation nécessitent des subventions publiques, mais pour certains projets dans le secteur de l'énergie, des prêts concessionnels limités pourraient être un bon moyen de couvrir certains coûts des pays en développement.

Pour les mesures qui n'engendreront pas de profits, comme le renforcement des capacités institutionnelles, ou lorsque des résultats centrés sur les plus pauvres doivent être garantis, comme dans l'agriculture, l'atténuation devrait être financée par des subventions. En l'absence d'une réglementation adéquate, les prêts pour financer la réduction des émissions produites par l'agriculture pourraient par exemple être accaparés par les grandes entreprises agro-alimentaires. Ceci pourrait augmenter la vulnérabilité des petits agriculteurs, en particulier les femmes, si leurs ressources sont épuisées pour rembourser les emprunts.

Les prêts préférentiels pourraient être un bon moyen de financer les économies d'émissions dans le secteur de l'énergie et ce, parce que les coûts incrémentaux de l'investissement dans les énergies renouvelables plutôt que dans des combustibles fossiles tombent dans les dépenses

supplémentaires requises immédiatement. Comparativement à une centrale électrique au charbon, un parc éolien est plus cher à la construction, mais est ensuite moins onéreux à gérer.

En réduisant les frais d'emprunt pour investir dans un parc éolien plutôt que dans une centrale électrique au charbon, les investissements dans les énergies renouvelables deviennent rentables. La recherche montre que près de 10 milliards de dollars par an des coûts d'investissements en énergie propre des pays pauvres pourraient être couverts en leur faisant profiter des taux d'emprunt préférentiels dont bénéficient les pays riches¹⁹. Pour rentabiliser d'autres investissements dans le secteur de l'énergie, les subventions pourraient être combinées à des prêts préférentiels pour rendre les lignes de crédit plus attractives, comparées à celles qui sont disponibles pour les combustibles fossiles.

Toutefois, il doit y avoir des limites strictes à l'ampleur du financement destiné à l'atténuation pouvant être fourni sous forme de prêts. On estime que le secteur de l'énergie devrait représenter 68 % du total des coûts publics d'atténuation au cours de la prochaine décennie²⁰. Oxfam estime qu'au maximum la moitié de ces coûts devrait être prise en charge par des prêts. Ceci signifie en retour qu'un tiers au plus du total des financements destinés à l'atténuation devrait être fourni sous forme de prêts.

Il est impératif de fixer une telle limite pour assurer qu'un financement suffisant de l'atténuation, par le biais d'investissements dans le secteur de l'énergie, soit disponible pour les pays qui ne peuvent supporter de dette supplémentaire, et pour les communautés rurales pauvres qui n'ont pas actuellement accès à l'énergie. Les pays développés doivent être les garants de tous les prêts et ne doivent pas y attacher de conditionnalités économiques ou politiques abusives, qui ne sont pas seulement illégitimes, mais nuiraient à la planification nationale de transformation vers une économie à faibles émissions de carbone.

De plus, il est très important que seul "l'élément don" de tout prêt concessionnel soit comptabilisé au titre des engagements financiers²¹.

En somme, le financement public de l'adaptation devrait être fourni exclusivement sous forme de subventions. Pour l'atténuation, il faudrait convenir de limites strictes assurant qu'au moins les deux tiers du financement public soient octroyés sous forme de subventions et que pas plus d'un tiers ne soit fourni par le biais de prêts préférentiels. Dans le cas de prêts concessionnels, seul "l'élément don" pourrait être comptabilisé dans les obligations de la CCNUCC.

De quelles sources l'argent devrait-il provenir ?

D'ici la COP-16 à Cancun, les parties doivent approuver une feuille de route sur l'ampleur du financement public des pays riches nécessaire à l'adaptation et l'atténuation dans les pays pauvres. Les sources de financement identifiées doivent respecter certains principes fondamentaux. Elles doivent :

- être fiables et prévisibles ;
- être modulables pour répondre aux besoins ; et
- être équitables et reposer sur les principes de responsabilité historique et de capacité financière.

Le graphique 1 montre une feuille de route pour un financement public à long terme des changements climatiques, qui respecte ces principes et les paramètres exposés ci-dessus. Elle n'est pas définitive²², mais montre que les pays riches peuvent mobiliser des centaines de milliards de financement public chaque année sans se ruiner. L'encadré 1 donne plus de détails sur les sources individuelles.

Encadré 1: Sources du financement "climat"

1. **\$75 milliards / an sous forme de subventions d'ici à 2013 sur les quotes-parts des pays développés**

- Engagements contraignants en fonction de la responsabilité (des émissions historiques) et de la capacité (de payer).
- Cet argent pourrait provenir, par exemple, de la mise aux enchères des quotas d'émissions, ou des budgets actuellement utilisés pour subventionner les énergies fossiles.

2. **\$100 milliards / an sous forme de subvention d'ici à 2013 sur les recettes des pays développés provenant d'une taxe mondiale sur les transactions financières**

- Une micro-taxe d'une moyenne de 0,05% sur certaines transactions financières pourrait permettre de lever \$400 milliards par an ; 50% des recettes pourraient être utilisées pour s'attaquer aux déficits budgétaires, 25% affectés au développement international, et 25% au climat.²³
- Il y a un vif intérêt au G20 pour de nouvelles taxes sur le secteur bancaire afin de rembourser les coûts de la récession économique et éventuellement payer pour les problèmes mondiaux urgents.

3. **\$16 milliards / an sous forme de prêts préférentiels d'ici à 2012 en utilisant les Droits de tirage spéciaux (DTS) pour émettre des "titres verts"**

- Les DTS sont un instrument de réserve international créé par le FMI. En utilisant \$120 milliards de DTS des pays développés comme capital, on pourrait émettre des "titres verts" et lever \$40 milliards par an, à gérer comme prêts préférentiels pour des investissements en énergie propre.
- Seul "l'élément don" des prêts – leur valeur réelle pour les pays pauvres – devrait être comptabilisé par la CCNUCC (environ \$16 milliards sur un capital de \$40 milliards²⁴).
- L'utilisation des DTS pour le financement "climat" suscite actuellement beaucoup d'intérêt. Une proposition similaire a été avancée en mars

2010 dans un document de travail du FMI.²⁵

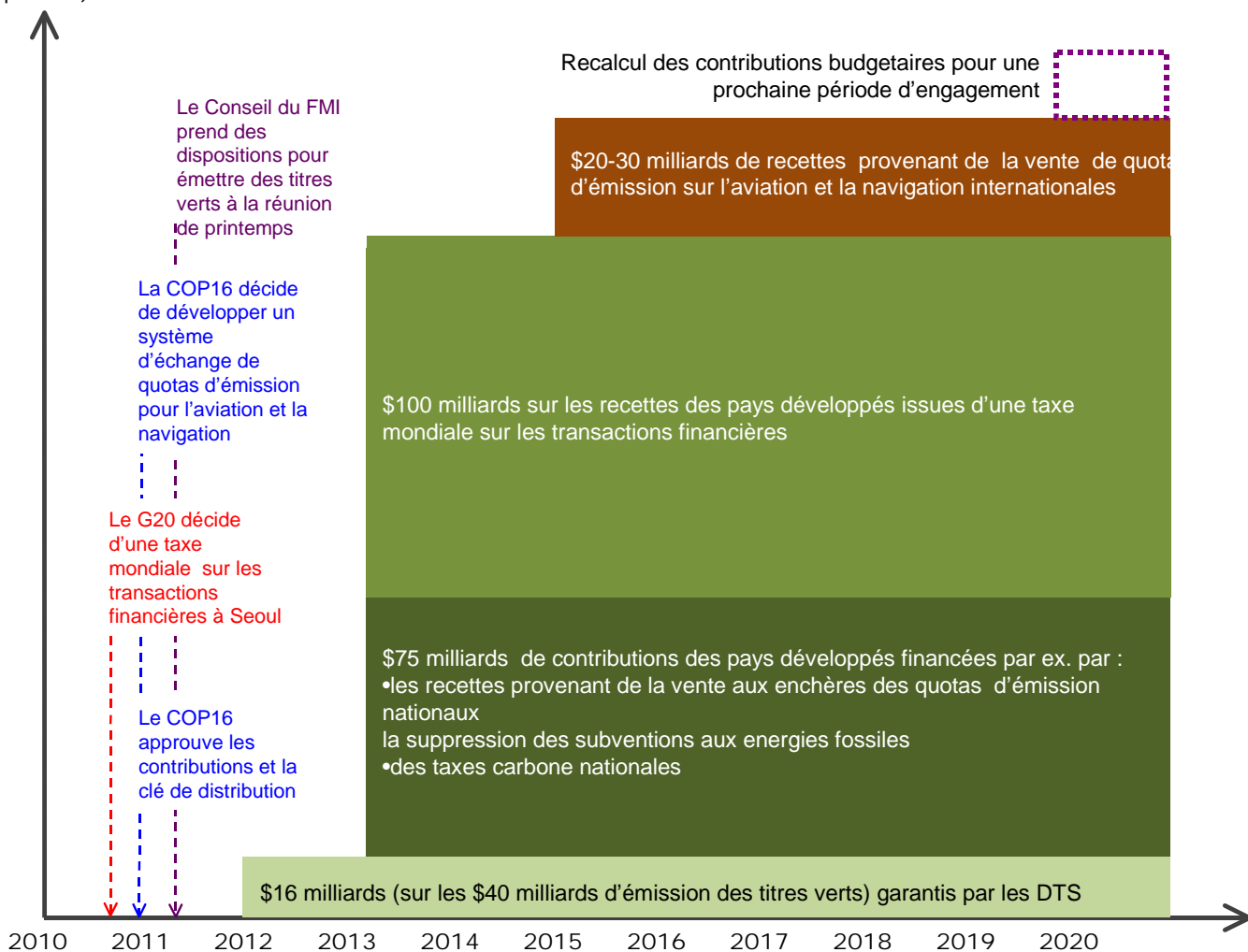
4. \$20–30 milliards /an sous forme de subvention d'ici à 2015 sur les systèmes d'échange de quotas dans les secteurs de l'aviation et de la navigation internationales

- Les émissions dans ces secteurs ne sont actuellement pas plafonnées et augmentent rapidement. Les systèmes d'échange de quotas pourraient à la fois contrôler les émissions des bateaux et avions des pays riches et dégager des revenus pour le climat par le biais de la mise aux enchères des quotas d'émissions.²⁶
- Quelques progrès ont été accomplis vers un accord sur le transport international à Copenhague. Il faudra une volonté politique pour sceller cet accord en 2010.

Selon Oxfam, toute feuille de route sur les financements "climat" doit se fonder sur des contributions contraignantes des pays riches, calculées selon leur responsabilité historique et leur capacité financière. En plus de ces contributions publiques, les pays riches devraient mettre en place des mécanismes innovants de financement. Tous ne commenceront pas à générer des recettes dans l'immédiat ; il faut donc commencer par prendre un engagement substantiel sur des contributions publiques d'ici à 2013. Si un des mécanismes innovants ne produit pas les revenus escomptés, les contributions publiques devront être augmentées pour compenser.

Le graphique 1

Recettes pour la CCNUCC (en milliards de * par an)



Recommandations

D'ici à la COP-16 qui aura lieu à Cancun en décembre 2010, les parties doivent convenir d'une feuille de route pour les financements "climat" à long terme, qui :

- spécifie et garantit un niveau minimum de financement public suffisant pour répondre aux besoins des pays en développement pour l'atténuation et l'adaptation, à hauteur d'au moins 200 milliards de dollars d'ici à 2020 ;
- apporte des moyens financiers nouveaux et additionnels aux objectifs existants sur l'Aide Publique au Développement (APD) ;
- n'inclue pas les apports financiers issus des mécanismes de compensation des émissions;
- précise et limite l'utilisation des prêts concessionnels à un tiers au maximum du financement public destiné à l'atténuation, et n'autorise pas l'utilisation de prêts concessionnels pour l'adaptation ;
- comptabilise comme contribution des pays riches auprès de la CCNUCC, uniquement "l'élément don" des prêts aux pays en développement;
- établisse un programme des sources de financement des pays développés qui réponde à des critères de prévisibilité, d'évolution possible et d'équité fondés sur la responsabilité et la solvabilité.

Notes

- ¹ World Bank (2009) 'The Global Report of the Economics of Adaptation to Climate Change Study', Washington DC: Banque mondiale.
- ² Oxfam International (2009) 'Climate Shame: Get back to the table: Initial analysis of the Copenhagen talks,' Décembre 2009.
- ³ L'Accord de Copenhague est l'accord non contraignant trouvé entre un groupe de pays, qui a été "noté" et non cautionné par la Conférence des Parties à la CCNUCC. CCNUCC, "Projet de décision -/CP15: Accord de Copenhague," Décembre 2009.
- ⁴ Voir <http://www.un.org/wcm/content/site/climatechange/pages/financeadvisorygroup>
- ⁵ Oxfam International (2009) 'Agir ensemble ou chacun pour soi ? Pourquoi la coopération internationale est cruciale pour la signature d'un accord sur le climat juste et équitable à Copenhague »,' (Chiffres mis à jour pour intégrer les estimations 2009 de l'adaptation de la Banque mondiale); et Banque mondiale (2009) *Rapport sur le développement dans le monde 2010: Développement et changement climatique*.
- ⁶ J. Rogelj, *et al.*, 'Copenhagen Accord pledges are paltry,' *Nature*, Avril 2010; WWF International (2010) 'The Copenhagen Accord: A stepping stone?'; IPCC (2007) 'Climate Change 2007: The Physical Science Basis', chapitre 11.
- ⁷ CCNUCC (1992) Art. 4.3; CCNUCC (2007) 'Décision 1/CP13: Plan d'action de Bali,' 2007, §1(e); Accord de Copenhague, §8.
- ⁸ Dans l'Accord de Copenhague, les pays développés ont également pris l'engagement collectif... de fournir des ressources nouvelles et supplémentaires... approchant 30 milliards de dollars pour la période 2010-2012, avec une répartition équilibrée entre l'adaptation et l'atténuation.'
- ⁹ Oxfam International (2009) "Au-delà de l'aide - Faire en sorte que l'adaptation aux changements climatiques profite aux plus pauvres", Septembre 2009.
- ¹⁰ Le financement public est de l'argent qui provient des gouvernements ou d'institutions qui agissent en leur nom. Il comprend de l'argent pris sur les budgets nationaux et de sources internationales innovantes conçues pour lever de l'argent au nom des gouvernements.
- ¹¹ Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, 'FAO Focus: Les femmes et la sécurité alimentaire,' voir <http://www.fao.org/focus/f/women/Sustin-f.htm>
- ¹² Oxfam International (2009) 'Le coût humain du changement climatique. Climat, impact humain et pauvreté'.
- ¹³ CCNUCC, Art. 4, §3.
- ¹⁴ Oxfam International (2009) 'Agir ensemble ou chacun pour soi ?', *op. cit.*, pp. 12-14.
- ¹⁵ Agence Internationale de l'Énergie (2009) 'World Energy Outlook 2009,' Novembre 2009.
- ¹⁶ Le marché carbone renvoie ici au mécanisme de flexibilité établi par le Protocole de Kyoto pour aider les pays développés à atteindre leurs objectifs de réduction des émissions en achetant, via le Mécanisme de développement propre (MDP), des quotas d'émissions aux pays en développement pour compenser la croissance de leurs propres émissions.
- ¹⁷ Banque mondiale (2010) *Rapport sur le développement dans le monde*, *op. cit.*, p.262.
- ¹⁸ Project Catalyst (2009) 'Scaling up Climate Finance,' Septembre 2009, p.17.
- ¹⁹ Commission européenne (2009) 'Towards a comprehensive climate change agreement in Copenhagen: Staff Working Document,' Janvier 2009. L'estimation des coûts s'élève à €48 milliards pour l'énergie et l'industrie (en supposant que les bénéfices des ventes MDP ne comptent pas pour le financement "climat"); €18 milliards pour la REDD; €5 milliards pour l'agriculture.
- ²⁰ Agence Internationale de l'Energie (2009) 'World Energy Outlook 2009,' Novembre 2009.
- ²¹ L'OECD calcule que "l'élément don" ou la valeur "équivalent subvention" des prêts préférentiels est la différence, en pourcentages nets, entre le cash flow de l'emprunt au taux d'intérêt nominal et le coût du capital à 10 % d'un pays en développement.
- ²² Par exemple, elle suppose un profil de revenu stable pour chaque source, au lieu d'essayer de faire des propositions sur la manière dont chacune pourrait être augmentée au fur et à mesure proportionnellement.
- ²³ Voir <http://robinhoodtax.org.uk/>
- ²⁴ "L'élément don" de titres verts à échéance de 15 à 20 ans, avec un taux d'intérêt nominal de 5 % et un remboursement du capital à maturité est d'environ 40 %, d'après les orientations de l'OCDE-CAP (c'est-à-dire la différence entre la valeur actuelle nette des cash flows actualisés d'abord au coût du capital du pays en développement, présumé à 10 %, et ensuite au taux d'intérêt nominal).
- ²⁵ Note de travail du FMI, 'Financing the Response to Climate Change,' mars 2010; voir également

ActionAid (2010) 'Using Special Drawing Rights for Climate Finance,' février 2010; G. Soros (2009) 'Using SDRs to Fight Climate Change,' discours à la COP-15, décembre 2009.

²⁶ Oxfam International (2008) 'Comment transformer le carbone en or. Comment la communauté internationale peut financer l'adaptation au changement climatique sans se ruiner, Décembre 2008.

© Oxfam International Mai 2010

Ce document a été rédigé par Tim Gore. Oxfam remercie Rob Bailey, Jan Kowalzig, David Waskow, Antonio Hill, Tracy Carty, Nick Pialek, Stanley So, Stefanie Burgos, Colin Roche et Kate Raworth pour leur aide à sa production. Il fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur les problématiques relatives aux politiques humanitaires et en matière de développement.

Ce document peut être utilisé librement à des fins de plaidoyer, de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être obtenue et des frais peuvent être demandés. E-mail publish@oxfam.org.uk

Pour toute information complémentaire sur les questions soulevées dans ce document, veuillez contacter : advocacy@oxfaminternational.org

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.



Oxfam International www.oxfam.org

Oxfam International est une confédération de 14 organisations qui travaillent ensemble dans plus de 100 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice : Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org), Oxfam Allemagne (www.oxfam.de), Oxfam Australie (www.oxfam.org.au), Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be), Oxfam Canada (www.oxfam.ca), Oxfam France (www.oxfamfrance.org), Oxfam Grande-Bretagne (www.oxfam.org.uk), Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk), Intermón Oxfam Espagne (www.intermonoxfam.org), Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org), Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org), Novib Oxfam Pays-Bas (www.oxfamnovib.nl), Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz) et Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

Les organisations suivantes, actuellement membres observateurs d'Oxfam International, travaillent en vue d'une éventuelle affiliation complète :

Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)
Oxfam Japon (www.oxfam.jp)

L'organisation suivante est liée à Oxfam International :

Bureau de Campagne d'Oxfam International et d'Ucodep (Italie)
E-mail : ucodep-oi@oxfaminternational.org

Veuillez écrire aux organisations ci-dessus pour demander un supplément d'information, ou rendez-vous sur le site web www.oxfam.org.
E-mail : advocacy@oxfaminternational.org